

**"La France recycle chaque année l'équivalent,  
en acier, de 1 200 Tour Eiffel "**

---

**" Evaluation environnementale du recyclage en France "**  
**FEDEREC dévoile les résultats de son étude, une 1<sup>ère</sup> en Europe.**

Les entreprises du recyclage, au cœur de l'économie circulaire, portent une véritable responsabilité environnementale puisqu'elles approvisionnent les industries française et mondiale en matières premières de recyclage sources d'économies d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Or, pour atteindre les ambitieux objectifs que s'est fixée la France tels qu'une division par 4 de ses émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2050 (par rapport à 1990), il faut autant adapter les modèles de production, que ceux de transformation et de consommation afin de les rendre compatibles avec une croissance soutenue et pérenne. C'est tout le principe même de l'économie circulaire dans l'univers du recyclage, où les déchets deviennent des ressources.

**Quand les déchets préservent les ressources.**

Parmi les résultats importants de cette étude, menée en partenariat avec l'ADEME et réalisée par RDC Environnement, on constate que les filières de recyclage ont permis d'éviter, sur les filières étudiées, pour l'année 2014 :

- **Environ 22,5 Mt CO<sub>2</sub>-eq soit l'équivalent de 9,6 millions de véhicules en moins sur les routes sur l'année**, ce qui correspond à 20% du parc automobile français en 2014 (c'est aussi l'équivalent de 172 milliards de km parcourus par un véhicule particulier).
- **Environ 124 TWh d'énergie primaire, ce qui équivaut à 18 réacteurs nucléaires en France ou encore à 80% de la consommation électrique de l'ensemble des foyers français !**

Autre exemple éloquent : si l'on prend la **seule filière du recyclage des ferrailles** en France, on constate que, chaque année, **c'est l'équivalent de 1 200 Tour Eiffel, ou 300 porte-avions Charles de Gaulle, qui sont recyclés.**

Enfin, concernant la filière du carton, **il faut 2 fois plus de fibres pour fabriquer ce dernier à partir de fibres vierges qu'à partir de fibres recyclées.**

Jean-Philippe Carpentier - Président de FEDEREC ne cesse de le répéter : "*La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire, tout comme l'arrêt du gaspillage des matières premières vierges, ce qui induit une action collective. Cette étude démontre combien, de manière qualitative et quantitative, l'usage de matières premières de recyclage, en substitution aux matières premières fossiles ou primaires, permettrait de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixés comme diviser par quatre ses émissions de GES à l'horizon 2050 !*".

Grâce à cette étude, **FEDEREC soutient le déploiement de la Stratégie Nationale de Transition vers l'Economie Circulaire** en continuant d'améliorer l'état des **connaissances des impacts environnementaux du recyclage des déchets**. En établissant le bilan environnemental des filières de recyclage en France, en se basant notamment sur les indicateurs relatifs à **la consommation d'énergie et aux émissions de GES**, elle démontre, chiffres à l'appui, **la contribution majeure du recyclage et de la valorisation des déchets dans la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources minérales et fossiles**.

"*Offrir une telle lecture des bénéfices associés au recyclage devrait permettre la mise en place de politiques adaptées telles que fixer un vrai prix au carbone. C'est, j'en suis persuadé, un des éléments indispensables pour une meilleure prise en compte des externalités afin de rééquilibrer les systèmes économiques et écologiques*" conclut Jean-Philippe Carpentier.

#### Rappel des objectifs ambitieux de la France

En matière de recyclage de ses déchets, la France s'est fixée des objectifs ambitieux :

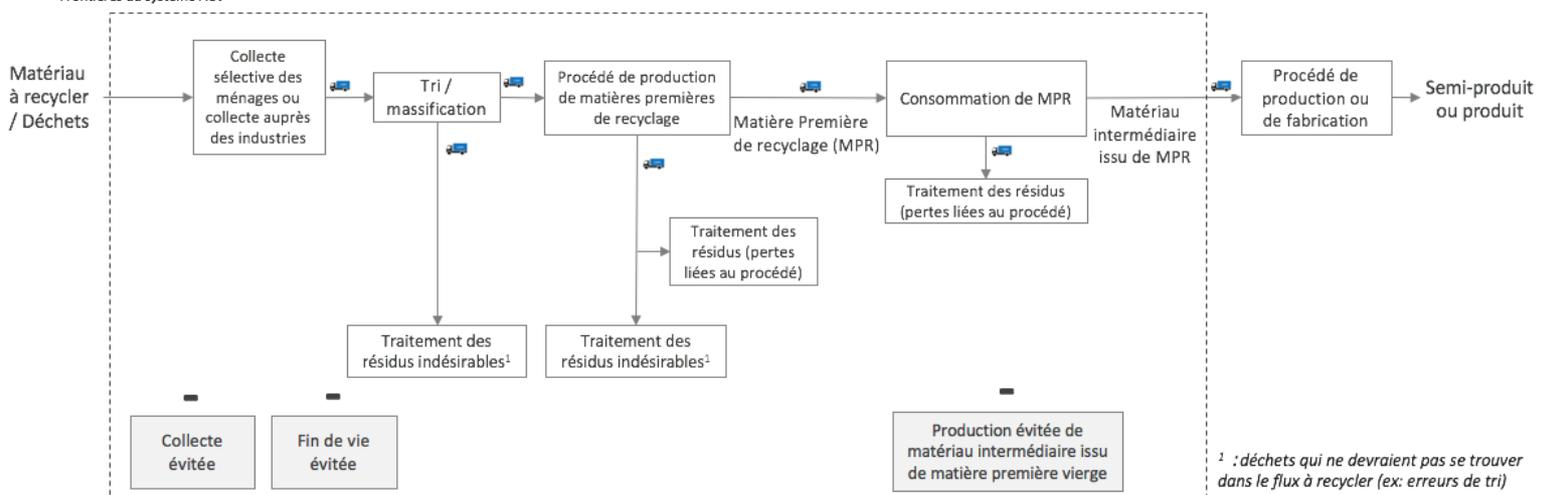
- **Augmenter** la quantité de déchets faisant l'objet d'une **valorisation sous forme de matière**, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025, les déchets non dangereux non inertes.
- **Étendre progressivement les consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022.
- **Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.**
- **Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020** par rapport à 2010, et de 50% en 2025.
- **Réduire de 50% les quantités de produits manufacturés non recyclables** mis sur le marché avant 2020.

## Méthodologie

Pour réaliser ce bilan national des GES et de la consommation d'énergie des filières de recyclage en France, **FEDEREC s'est intéressée aux 10 filières les plus représentatives du marché** : métaux ferreux, aluminium, cuivre, papiers, cartons, verre d'emballage, plastiques d'emballage (PET et PEHD), granulats et textiles chiffons.

La fédération a également fait le choix de recourir à la méthodologie d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) promue par l'ADEME, qui permet d'évaluer les impacts environnementaux potentiels sur tout le chemin parcouru par un produit, de l'extraction des matières premières qui le compose jusqu'à son élimination réelle. Celle-ci permet ainsi de qualifier le plus précisément possible l'impact d'un produit sur son environnement. Les résultats sont détaillés selon les phases de cycle de vie suivantes : **la collecte** des déchets à recycler, **le tri** de ces déchets, **la production des matières premières** de recyclage, **la transformation** des matières premières recyclées, **la production évitée** de matériaux intermédiaires d'origine fossile ou naturelle, **la collecte et la fin de vie évitée** grâce à la mise en place d'une filière de recyclage.

Frontières du système ACV



## Ambitions et objectifs pour les professionnels du secteur du recyclage

L'intérêt de ce projet était notamment de rendre le bilan reproductible dans le temps et de comprendre quels en sont les principaux contributeurs. Ainsi, afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels du recyclage en matière d'évaluation environnementale sur des situations qui leur sont propres (demandes de clients en amont ou aval, bilan annuel...), elle s'accompagne d'un logiciel, sorte de « **calculatrice environnementale des impacts** ».

Pratique, ce dernier servira aux adhérents de FEDEREC pour évaluer l'impact de leurs process de production au regard de leurs tonnages et des étapes de cycle de vie correspondant (par exemple, le choix du broyage ou du cisailage dans le cas des métaux). Ils pourront également évaluer les couts/bénéfices environnementaux d'éléments techniques tels que les distances de transport, les consommations d'énergie, les pertes, etc. Pour FEDEREC et l'ADEME, il s'agira d'éditer des bilans annuels (tonnages nationaux), de modifier les paramètres de modélisation tels que le mix électrique, le taux de substitution à la matière première vierge, le scénario de fin de vie en l'absence de recyclage, les distances de collecte sélective, etc.

#### **A propos de FEDEREC, la Fédération Des Entreprises du Recyclage**

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Créée en 1945, FEDEREC représente 1 300 entreprises du recyclage, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste à la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières de recyclage.

#### **FEDEREC représente :**

8,3\* Mds€ d'euros de CA ; 476,2 M€ d'investissements.

26 100 emplois directs et non délocalisables, dont 86% de CDI

99,7 Mt de matières collectées (dont 39 Mt de DND DIB déchets du bâtiment et 30Mt de déchets organiques bruts)

22,5 Mt eq Co2 évités par an – 124 TWh d'énergie cumulée évitée par an

**Contact presse : Agence Profile ! : 01 56 26 72 00**

Olivia Chabbert : ochabbert@agence-profile.com | Vanessa Chicout : vchicout@agence-profile.com